

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ K GARD NF

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 11/06/2017

Date de création 02/02/2015

Revision No. 3.1\*\*\*  
Date de révision 30/05/2017

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit K GARD NF  
Code du produit 11001255X1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Améliorateur de gasoil.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
Danger par aspiration: Catégorie 1  
Cancérogénicité: Catégorie 2  
Aquatique chronique: Catégorie 2  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES & 2-ETHYLHEXYL NITRATE & SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC & NAPHTHALENE.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

A usage professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	64742-47-8	265-149-8	01-2119456620-43	25 - < 50	Asp. Tox. 1 (H304)	
2-ETHYLHEXYL NITRATE	27247-96-7	248-363-6	01-2119539586-27	25 - < 50	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH0044) (EUH066)****	
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC	64742-94-5	265-198-5	01-2119510128-50	20 - < 25	Asp. Tox. 1 (H304)	
NAPHTHALENE	91-20-3	202-049-5	01-2119561346-37	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	202-436-9	01-2119472135-42	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315)P  Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319)  Aquatic Chronic 2 (H411)	
ALKYL ALCOHOL	104-76-7	203-234-3	01-2119487289-20	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315)  Eye Irrit. 2 (H319)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note P - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w benzène

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

#### Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Les récipients peuvent exploser en cas de chauffage. Peut subir une décomposition explosive à des pressions élevées lorsqu'il est chauffé ou enflammé. Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Voir section 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

#### Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne jamais siphonner avec la bouche. Assurer une ventilation adéquate.

L'utilisation de confinement secondaire est recommandé à savoir planchers/surfaces étanches qui permettra de contenir les déversements.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

## **SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

Pour les substances. Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES				Peak: 40ppm Peak: 280mg/m <sup>3</sup> TWA: 20ppm TWA: 140mg/m <sup>3</sup>	
NAPHTHALENE			TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 0.1ppm AGW: 0.5mg/m <sup>3</sup> Skin	15 ppm STEL; 80 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 ppm TWA; 53 mg/m <sup>3</sup> TWA
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		STEL: 75 ppm STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 20ppm AGW: 100mg/m <sup>3</sup> Peak: 40ppm Peak: 200mg/m <sup>3</sup> TWA: 20ppm TWA: 100mg/m <sup>3</sup> BGW: 400mg/g	20 ppm TWA; 100 mg/m <sup>3</sup> TWA
ALKYL ALCOHOL		STEL: 150 ppm STEL: 813 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 271 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 20ppm AGW: 110mg/m <sup>3</sup> Peak: 10ppm Peak: 54mg/m <sup>3</sup> TWA: 10ppm TWA: 54mg/m <sup>3</sup>	50 ppm TWA; 270 mg/m <sup>3</sup> TWA

Composant	Autriche	Suisse	Romania
NAPHTHALENE	Skin TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	9.5ppm TWA 50mg/m <sup>3</sup> TWA 0.20mg/m <sup>3</sup> TWA
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	STEL: 30 ppm STEL: 150 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 ppm STEL: 200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	20ppm TWA 100mg/m <sup>3</sup> TWA
ALKYL ALCOHOL	Skin STEL: 100 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 20 ppm STEL: 110 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>	47ppm STEL 250mg/m <sup>3</sup> STEL 28ppm TWA 150mg/m <sup>3</sup> TWA 47ppm TWA

**8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 141 (vapeurs organiques). Ne pas respirer les vapeurs ou/et les pulvérisations.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Ambre	<b>Densité</b>	0.88
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Distillats de pétrole	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.	<b>Viscosité</b>	< 7cst (40°C)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	- 20	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	250 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	74 °C	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	65.5 %
<b>Méthode</b>	Coupelle fermée		
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Agents réducteurs. Acides forts. Des bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
2-ETHYLHEXYL NITRATE	300 - 2000 mg/kg ( Rat )	= 1100 mg/kg ( Rabbit )	> 14 mg/L ( Rat ) 4 h
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	> 590 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
NAPHTHALENE	= 1110 mg/kg ( Rat )	= 1120 mg/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	= 3280 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
ALKYL ALCOHOL	1516 - 2774 mg/kg ( Rat ) = 1480 mg/kg ( Rat ) > 5000 mg/kg ( Rat ) > 8300 mg/kg ( Rat )	= 1980 mg/kg ( Rabbit ) > 1600 mg/kg ( Rat ) > 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 0.237 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Cancérogénicité

Contient une ou des substance (s) avec des preuves limitées d'effets cancérogènes.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC	LC50 = 19 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 2.34 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 1740 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 41 mg/L Pimephales promelas 96 h	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
NAPHTHALENE	LC50 5.74 - 6.44 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 1.6 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 0.91 - 2.82 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 1.99 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 31.0265 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h	6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
ALKYL ALCOHOL	LC50 4.78 - 8.85 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 3.6 - 5.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 32 - 37 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 > 7.5 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 27 - 29.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 29.7 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 10.0 - 33.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 28.7 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.056 - 7.5 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	39: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 31.8: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 320: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4.78 - 8.87: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 8.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 2.7 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 = 11.5 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Intrinsèquement biodégradable selon OECD 302 A-C. Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous. Bioaccumulation peu probable.

Composant	log Pow
2-ETHYLHEXYL NITRATE	4.14***
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC	6.1***
NAPHTHALENE	3.3***
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3.63***
ALKYL ALCOHOL	3.1***

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporerait rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

##### Emballages contaminés

Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

##### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

13 07 01\* Fioul et diesel

##### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN3082
Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F

ADR / RID

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code de classification	M6
Quantité limitée	5 L
Catégorie (Code tunnel)	3 (E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

#### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	RG 84
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC	RG 84 RG 9
NAPHTHALENE	RG 20, RG 20bis, RG 26, RG 34, RG 65
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	RG 84
ALKYL ALCOHOL	RG 84

##### Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur



**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Méthode de calcul. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. Méthode de sommation. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 30/05/2017

**Revision summary**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 3 11 16\*\*\*

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**